COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

Avenir incertain du marché du carbone :
La proposition californienne post-2020 ébranlerait le marché québécois

Montréal, 8 juin 2017 – Les entreprises touchées par le marché du carbone québécois sont-elles favorables à celui-ci ? Quelles sont leurs préoccupations ? Quelles préférences ont-elles quant à l'utilisation des revenus du Fonds vert ? Voilà le type de questions auxquelles répond une enquête publiée par le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO). « Aucune étude n'avait encore fait le point sur la perception des entreprises émettrices et distributrices de carburants sur le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE) depuis sa mise en œuvre au Québec, déclare Pierre-Olivier Pineau, coauteur, *Fellow* CIRANO et titulaire de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal. « Or, comprendre ce portrait est d'autant plus important que la Californie a proposé une refonte majeure pour son marché, après 2020, qui pourrait venir ébranler le marché québécois et compliquer l'atteinte des cibles de réductions de gaz à effet de serre (GES) du Québec. »

Le SPEDE, actuellement lié au marché de la Californie, couvre 85 % des émissions de GES de l'économie québécoise et est le principal outil utilisé par le gouvernement du Québec pour réduire ces émissions. La première période de conformité se terminera à la fin 2017 et les modalités du prolongement pour la période 2021-2030 sont en voit d'être finalisées par le gouvernement québécois. Garder un marché du carbone harmonisé avec la Californie s'avèrerait une priorité pour les entreprises québécoises étant donné que la grande majorité des répondants de l'enquête accordent une importance marquante à l'établissement de liaison du SPEDE avec d'autres marchés, notamment au Canada (95 %) et en Amérique du Nord (91 %).

« Dans la proposition californienne, il n'y a plus de distribution gratuite de droits d'émission aux grands émetteurs», continue M. Pineau. « Si cette approche était adoptée au Québec, cela poserait un énorme défi pour ces grands émetteurs. Devant de tels changements, l'absence de plan d'action pour atteindre la cible de réduction de GES en 2030 est préoccupante, car pendant que le marché de Californie évolue, celui du Québec fait plutôt du surplace. »

Les résultats de l'enquête ont été dévoilés dans le cadre d'une conférence organisée par la Chaire de gestion du secteur de l'énergie, en collaboration avec le CIRANO, l'Institut EDDEC et la Fédération des chambres de commerce du Québec, le 7 juin à HEC Montréal. Mené par la firme Léger Recherche auprès d'entreprises québécoises actuellement assujetties au SPEDE, ou qui pourraient l'être à l'avenir, et de distributeurs de carburants et de combustibles fossiles, le sondage a été réalisé entre le 16 mai et le 15 juillet 2016. L'étude vise à mieux connaître la perception et le niveau de compréhension des entreprises participant au marché du carbone, et l'importance qu'ils y accordent. Les analyses visent également à mieux cerner les lacunes du SPEDE en vue d'y remédier dans le cadre de la préparation de la période 2020-2030.

Quelques faits saillants

- Bien qu'une majorité importante des répondants craignent que le SPEDE entraine une diminution de la compétitivité (67 %) et une relocalisation de certaines des activités des entreprises québécoises à l'extérieur du Québec (63 %), 62 % ont également répondu que la

mise en place du SPEDE n'a pas entrainé de pertes significatives de leur compétitivité sur les marchés à l'extérieur du Québec.

- 82% des répondants disent avoir un bon niveau de compréhensions du SPEDE, cependant, près de 30 % ne savaient pas si les services offerts pour soutenir le marché secondaire du carbone étaient suffisants.
- Les émetteurs éligibles aux allocations gratuites considèrent qu'elles sont plutôt ou totalement équitables alors que les distributeurs, non éligibles, considèrent qu'elles sont plutôt inéquitables.
- Les répondants démontrent une préférence très nette pour l'affectation des revenus du Fonds vert à des programmes d'efficacité énergétique, suivi d'investissement en énergie renouvelable, et, en 3e place, dans le financement d'infrastructures (ex., route, pont, électrification des transports). En revanche, très peu de répondants souhaitent que les fonds soient utilisés pour alléger le fardeau fiscal des entreprises et des particuliers, ou encore la dette provinciale.
- 43 % des répondants s'opposaient à la mise en place de programmes d'actions volontaires comme options de remplacement au SPEDE.

Principaux constats de l'enquête

- Les entreprises sont plutôt favorables aux cibles de réduction de GES de 2020 et de 2030, ainsi qu'au SPEDE.
- Il règne un bon niveau de confiance dans la fiabilité, la sécurité, la pérennité et l'équité du SPEDE.
- Les entreprises assujetties au SPEDE semblent avoir gagné une motivation plus grande pour minimiser les coûts et rechercher les gains d'efficacité dans leurs efforts de réduction d'émission de GES, comparativement aux entreprises émettrices non assujetties.

Les changements proposés en Californie pourraient cependant changer cette situation et amplifier les problématiques identifiées dans le rapport :

- Perceptions négatives quant aux conséquences économiques (innovation, délocalisation, fuite de capitaux, compétitivité).
- Coûts administratifs du SPEDE plus importants pour les entreprises que les estimations initiales réalisées par le gouvernement.
- Perception que le SPEDE a eue peu de retombées économiques et technologiques positives pour les entreprises participantes, même si une majorité d'entre elles disent que le SPEDE n'a pas affecté négativement leur compétitivité sur les marchés extérieurs.

Pour en savoir plus

Consultez le rapport Bourgogne CIRANO-IEDDEC, *Enquête sur les entreprises touchées par le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec*, rédigé par Erick Lachapelle, Jacques Papy, Pierre-Olivier Pineau et Hélène Trudeau.

À propos

Le **CIRANO** contribue à l'avancement, la diffusion et l'accélération du transfert de connaissances entre la recherche et les décideurs publics, les praticiens, les gestionnaires et le grand public (cirano.qc.ca).

L'**Institut EDDEC** soutient et promeut la formation, la recherche, l'action et le rayonnement de l'UdeM, HEC Montréal et Polytechnique Montréal, en matière d'environnement, de développement durable et d'économie circulaire (instituteddec.org).

- 30 -

Source

Marie-Pierre Hamel, conseillère en relation avec les médias, HEC Montréal
Cell : 438 823-1328 | Bureau : 514 340-7320 | marie-pierre.hamel@hec.ca